



VILLE DE THOIRY
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2014

COMPTE RENDU

L'an 2014, le 20 juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 13 juin 2014 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.

PRESENTS

Mme BÉNIER, Maire ;

Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, M. PUGET, Adjointes ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER, Mme TINGUELY, M. JULLIARD, M. THOMAS, Mme COTIER, Mme BOULENS, Mme BUDZINSKI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUÉ, Adjoint, a donné procuration à M. LABRANCHE,
Mme LESQUERRE, Adjointe, a donnée procuration à Mme CHAVY,
M. FROMONT, Conseiller Municipal, a donnée procuration à Mme MARRON,
Mme PIETRZYK, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Le MAIRE,
Ainsi que Mme GIOVANNONE, M. REGARD-TOURNIER et Mme FERNANDEZ-GONZALEZ.

A L'ORDRE DU JOUR :

Point N° 1 Election des Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Point N°1

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Madame le MAIRE procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 22 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Madame le Maire indique qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Monsieur GUIOTON et Monsieur PECHOUX.
- Monsieur BARRILLIET et madame BUDZINSKI.

Ainsi qu'un secrétaire de séance :

- Monsieur CESTELE

Madame le MAIRE rappelle que le Conseil Municipal est convoqué par décret N° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Madame le MAIRE rappelle également que pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être élus délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

Mesdames JONES et FERNANDEZ-GONZALEZ ne participent pas au vote.

Aucune disposition n'impose que les candidats aux fonctions de délégué ou de suppléant soient présents au moment de leur élection.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués (15) et les suivants suppléants (5). L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Une seule liste est proposée.

Liste des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour la ville de THOIRY

1. Mme BENIER Muriel	Délégué élu
2. M. LAVOUE Jack-Frédéric	Délégué élu
3. Mme Catherine BARRILLIET	Délégué élu
4. M. LABRANCHE Pierre	Délégué élu
5. Mme GIOVANNONE-EDWARDS Muriel	Délégué élu
6. M. GUIOTON Alain	Délégué élu
7. Mme PIETRZYK Claire	Délégué élu
8. M. PECHOUX Jean-Claude	Délégué élu
9. Mme CHAVY Christelle	Délégué élu
10.M. SOULARD Joël	Délégué élu
11.Mme LESQUERRE Catherine	Délégué élu
12.M. JULLIARD Christophe	Délégué élu
13.Mme COTIER Béatrice	Délégué élu
14.M. ROMAND-MONNIER Jean	Délégué élu
15.Mme BOULENS Amandine	Délégué élu
16.M. FROMONT Yves	Suppléant
17.Mme NIEROZ Laurence	Suppléant
18.M. CESTELE Thierry	Suppléant
19.Mme MARRON Karine	Suppléant
20.M. THOMAS Éric	Suppléant

Madame le MAIRE propose de procéder au vote et de déposer les enveloppes dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, **Madame le MAIRE** déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 26

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Madame le MAIRE proclame élus les délégués et suppléants de la liste suivante :

**Liste des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour la ville de
THOIRY**

1. Mme BENIER Muriel	Délégué élu
2. M. LAVOUE Jack-Frédéric	Délégué élu
3. Mme Catherine BARRILLIET	Délégué élu
4. M. LABRANCHE Pierre	Délégué élu
5. Mme GIOVANNONE-EDWARDS Muriel	Délégué élu
6. M. GUIOTON Alain	Délégué élu
7. Mme PIETRZYK Claire	Délégué élu
8. M. PECHOUX Jean-Claude	Délégué élu
9. Mme CHAVY Christelle	Délégué élu
10.M. SOULARD Joël	Délégué élu
11.Mme LESQUERRE Catherine	Délégué élu
12.M. JULLIARD Christophe	Délégué élu
13.Mme COTIER Béatrice	Délégué élu
14.M. ROMAND-MONNIER Jean	Délégué élu
15.Mme BOULENS Amandine	Délégué élu
16.M. FROMONT Yves	Suppléant
17.Mme NIEROZ Laurence	Suppléant
18.M. CESTELE Thierry	Suppléant
19.Mme MARRON Karine	Suppléant
20.M. THOMAS Éric	Suppléant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

L'intégralité des séances du Conseil Municipal enregistrée sur support audio est consultable auprès du service des assemblées sur demande faite à l'attention du Maire.